

## Banque Publique d'Investissement

### Mandat régional

#### Rôle

La BPI a pour missions :

- de rationaliser les différentes offres de financement aux entreprises sous forme d'un guichet unique dans chaque région
- de formuler un avis sur les modalités d'exercice de ses missions au niveau régional et sur la cohérence de ses orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique
- de rédiger annuellement un rapport public présentant la mise en œuvre concrète, par territoire, des orientations nationales

#### Missions principales des mandataires

- Mettre en place une gouvernance adaptée
- Assurer la bonne coordination des différentes structures de financement
- Intégrer la BPI dans la chaîne de financement

#### Composition

La BPI est présidée par le Président du Conseil régional, en l'occurrence François PATRIAT.

Elle se compose de 25 membres :

- 2 représentants de l'Etat
- 3 représentants du Conseil régional
- 1 représentant de la Caisse des Dépôts
- 4 représentants du CESER
- 1 représentant de la CCIR
- 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat régionale
- 4 personnes qualifiées
- 1 représentant de l'ADEME
- 5 représentants des syndicats de salariés
- 3 représentants des organisations patronales (dont 1 MEDEF)

#### Durée

Indéterminée

#### Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : 2 à 3 réunions par an

Lieu : à Dijon